



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 2 de 10

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer vapeur.
P280	Porter Protection yeux/visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment avec Eau et savon..
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-473-3	éthylène-glycol	10 - < 15 %
107-21-1	Xn - Nocif R22	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373	
01-2119456816-28		
200-573-9	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	1 - < 5 %
64-02-8	Xn - Nocif, Xi - Irritant R20/22-41	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	
265-004-9	Tolyltriazol Sodium salt	1 - < 5 %
64665-57-2	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-34-52-53	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H412	
253-733-5	acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique	1 - < 5 %
37971-36-1	Xi - Irritant R36	
	Met. Corr. 1, Eye Irrit. 2; H290 H319	
01-2119436643-39		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

**144 Agent actif pour système de refroidissement**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 3 de 10

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.



144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 4 de 10

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-21-1	éthylène-glycol	10	26		VME (8 h)	AGW
		40	104		VLE (15 min)	AGW

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques.

DIN EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

aucunes mesures particulières ne sont exigées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 5 de 10

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: rose
 Odeur: légèrement

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 9 DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm ³ DIN 51757
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage:	Aucune information disponible.
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible. DIN 53019-1
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Test de séparation de solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide: Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit avec les : Acide, Agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 6 de 10

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol				
	par voie orale	DL50	1600 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>3500	Lapin	
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium				
	par voie orale	DL50	1780 mg/kg	Rat	
	par inhalation aérosol	CL50	3 mg/l	Rat	
64665-57-2	Tolyltriazol Sodium salt				
	par voie orale	DL50	735 mg/kg	Rat.	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
37971-36-1	acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>6500	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>4000	Rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Irritant pour les yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthylène-glycol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 7 de 10

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	72860 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	6500 - 13000	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	72860 mg/l	7 d	Pimephales promelas	
	Toxicité pour la crustacea	NOEC	8590 mg/l	7 d	Ceriodaphnia spec	
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	121 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,7 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	600 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
64665-57-2	Tolytriazol Sodium salt					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	25 mg/l	96 h	salmo gairdneri	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	26,2 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	280 mg/l	48 h	Daphnia magna	
37971-36-1	acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1042 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1071 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 8 de 10

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36
64665-57-2	Tolyltriazol Sodium salt	2,1

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

144 Agent actif pour système de refroidissement

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 9 de 10

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): VOC-CH: - kg/l
VOC 1999/13/EG: - % w/w

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
STEL (EC) Short Term Exposure Limit
CL50: Lethal Concentration
EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
36 Irritant pour les yeux.
41 Risque de lésions oculaires graves.
52 Nocif pour les organismes aquatiques.
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

**144 Agent actif pour système de refroidissement**

Date d'impression: 26.02.2015

Code du produit: 11AMP14400250AB

Page 10 de 10

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Les contacts répétés ou prolongés avec la peau risquent d'endommager les reins.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)